

MAIRIE  
DE  
SAINT JEAN BREVELAY



Compte-rendu du Conseil municipal  
du 6 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le six juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Guénaël ROBIN, maire.

Présents : M. Guénaël ROBIN, M. Christophe DANO, Mme Séverine LE JEUNE, M. Henri-Claude BELZIC, Mme Viviane OLIVEUX, M. Eric NOUAILLE, Mme Gisèle HAYS, M. Alain HIVERT, Mme Jocelyne PELTIER, M. Jean LE BRAS, Mme Florence LE CORFF-BROWN, Mme Delphine GUILLO, Mme Caroline BESSEAU, M. Mathieu BOUBLI, Mme Sabrina THOMAZO (arrivée à 19h10), Mme Marina ROHEL, M. Stéphane VAUZELLE, M. Cyril COUE, M. Valentin GUILLOT, Mme Marie-Annick THEBAUD, M. Bruno GILLET, Mme Marie-Hélène MOISAN, M. Jean-Pierre LE POUËZARD.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Présents : 23

Votants : 23

Secrétaire de séance : M. Henri-Claude BELZIC

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le précédent compte-rendu. Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est validé

Il présente l'ordre du jour :

1. Délégations de pouvoirs – décisions prises
2. Désignations des délégués extérieurs
3. Modification du tableau des effectifs
4. Gratification stagiaires – Actualisation taux
5. Bilan scolaire 2019
6. Tirage au sort des jurés d'assises
7. Subventions aux associations
8. Portage de repas – subvention AMPER
9. Achat partiel parcelle AB590
10. Approbation du rapport de la CLECT
11. Construction salle de la Lande – attribution lots 13 & 16
12. Attribution partielle marché extension/rénovation restaurant scolaire
13. Informations diverses

Monsieur le maire propose de rajouter la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'Amicale Laïque.

## 1. Délégations de pouvoir – décisions prises

### Alinéa 2 - Tarifs des services publics :

- Arrêté A-2020-132 du 18/06/2020 : tarification des camps organisés par l'ALSH en juillet/aout 2020

#### **Alinéa 4 - Délégation marchés publics :**

- Opération 058 – matériel mairie :
  - Entreprise Delta Informatique, acquisition d'un ordinateur portable, 1 166,57 € HT
- Opération 166 – bâtiments communaux :
  - LTM, porte coupe-feux pour local technique, 634,22 € HT
- Opération 172 – matériel sportif :
  - Enedis, modification du branchement Edf du terrain du Borhig pour l'éclairage, 338,40 € HT
  - Morbihan Energie, changement des lampes du terrain de la Métairie, 1 860 € HT
- Opération 222 – transformation de la médiathèque en commerce/logements :
  - Entreprise SAUR, pose de 4 compteurs, 329,32 € HT
  - Entreprise ELV Cuisines, acquisition d'une cuisine équipée (évier, plaque, hotte) pour le T3, 2 900 € HT
- Opération 234 – extension/rénovation cuisine scolaire :
  - Entreprise GEFI, assistance au choix de l'équipementier cuisine du chantier, 1 500,00 € HT
- Opération 237 – Aménagement secteur Mainguy :
  - Géomètre Le Breton, division des parcelles, 1 251 € HT
  - Entreprise Henrio TP, lot 1 « voirie » de l'aménagement, 31 001,50 € HT
  - Entreprise SBCEA, lot 2 « réseaux » de l'aménagement, 34 748 € HT

#### **Virement de crédits :**

- Reprise de 20 000 € des dépenses imprévues d'investissement et affectation à l'opération 056 « acquisition matériel divers »

## **2. Désignation des délégués extérieurs**

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un certain nombre d'institutions extérieures requièrent des représentants du Conseil Municipal de la commune en leur sein.

Ainsi, il convient de désigner :

- 4 représentants du conseil municipal au sein du CCAS (le maire étant membre de droit, et n'étant pas compté dans les 4)
- 2 représentants au sein de Morbihan Energies
- 2 représentants pour l'EHPAD du Village du Porhoët

Par ailleurs il est proposé la désignation de 3 référents :

- 1 élu Référent Sécurité Routière du Morbihan, correspondant de la commune auprès du réseau des élus référents Sécurité Routière du Morbihan
- 1 élu correspondant Défense, correspondant de la commune auprès du Ministère de la Défense
- 1 élu référent Addictions
- 1 élu référent accessibilité

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, désigne, pour représenter,**

- \* CCAS : Mme Viviane OLIVEUX, Mme Marina ROHEL, Mme Florence BROWN, Mme Marie-Annick THEBAUD
- \* Morbihan Energie : M. Guénaël ROBIN, M. Jean LE BRAS

- \* EHPAD du Village de Porhoët : Mme Viviane OLIVEUX, Mme Florence BROWN
- \* Référent Sécurité Routière du Morbihan : M. Mathieu BOUBLI
- \* Correspondant Défense : M. Stéphane VAUZELLE
- \* Référent addictions : M. Valentin GUILLOT
- \* Référent accessibilité : M. Henri-Claude BELZIC

### **3. Modification du tableau des effectifs**

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que le tableau des effectifs de la commune regroupe l'ensemble des emplois de fonctionnaires que le Conseil municipal met en place pour répondre aux besoins des services publics de la commune. Ce tableau définit le grade et le temps de travail (Durée Hebdomadaire de Service - DHS) des emplois municipaux.

Le maire a ensuite la compétence de recruter des agents pouvant occuper les postes qui sont créés par le Conseil.

La fonction publique est partagée en 3 volets :

- La fonction publique d'état
- La fonction publique hospitalière
- La fonction publique territoriale – celle qui concerne les collectivités

La fonction publique territoriale est partagée en 8 filières, qui correspondent à des secteurs d'activités :

- Filière administrative
- Filière technique
- Filière médico-sociale
- Filière culturelle
- Filière sportive
- Filière animation
- Filière police
- Filière sapeurs-pompiers

Chaque filière est partagée en cadre d'emplois (A – B – C) correspondant à un niveau d'encadrement/technicité demandé. Chaque cadre d'emploi est partagé en grades (2 ou 3 grades selon les filières/cadre d'emplois).

Le tableau des effectifs de la commune regroupe actuellement des postes pour l'ensemble des filières à l'exception de police et sapeurs-pompiers. Les postes se répartissent suivant le tableau ci-dessous :

Filière	Cadre	Grade	DHS	ETP
Administrative	A	Attaché	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	0,8
	C	Adjoint administratif à adj ppal 1ère classe	14,00	
Technique	C	Agent de maîtrise	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint technique	35,00	
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	14,19	0,41
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C	Adjoint technique	20,50	0,59
	C/B	Agent de maitrise à Technicien	35,00	1
Sportive	B	Educateur des A.P.S. principal 2ème classe	35,00	1
Animation	C	Adjoint d'animation principale 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation	21,17	0,60
	C	Adjoint d'animation	3,86	0,11
Sociale	C	Agent spécialisé principal 1ère classe	29,86	0,85
	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	31,14	0,85
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	35,00	1

TOTAL 18,21

Ce tableau est classé par filière, et reprend les éléments qui sont définis par le conseil : le cadre d'emploi (2<sup>nde</sup> colonne), le grade (3<sup>ème</sup> colonne) et la Durée Hebdomadaire de Service associée (DHS – 4<sup>ème</sup> colonne). La dernière colonne indique pour information l'occupation actuelle du poste en ETP (qui peut être inférieure à la DHS du tableau).

Il est proposé aujourd'hui de régulariser 2 situations et donc d'ajouter 2 emplois au sein des effectifs de la commune.

Le premier concerne le poste d'animateur jeunesse. Lors de l'ouverture du pôle en avril 2019 à la suite de la réception des travaux du bâtiment, une personne a été embauchée pour un contrat de 3 mois d'avril à juin 2019, puis a été renouvelée pour un contrat d'un an de juillet 2019 à août 2020. Ces deux contrats ont été justifiés par un surcroît d'activité.

L'activité d'accueil jeunesse se pérennisant, il est proposé de créer un poste pour cet accueil, sur un grade minimum d'adjoint d'animation et un grade maximum d'adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe, avec une Durée Hebdomadaire de Service de 24,50 heures (correspondant à une activité tous les mercredis et samedis de la période scolaire, ainsi que toutes les vacances).

Le second concerne un emploi au sein des services techniques. Depuis 2018, une partie des travaux d'entretien des espaces verts sont externalisés auprès d'entreprises privées. Dans le même temps les chantiers d'aménagement ont été nombreux, amenant de nouveaux espaces à embellir et entretenir, tout en demandant une activité supplémentaire au moment de leurs mises en place. Depuis juillet 2019, une personne est déjà embauchée en contrat à durée déterminée au titre d'un surcroît d'activité, à temps plein dans le service.

Ces nouveaux chantiers ne se réduisant pas, et l'entretien qui en découle s'accroissant, il est proposé de pérenniser ce poste supplémentaire. Le travail supplémentaire ne correspondant pas à 1 ETP, il est également proposé de reprendre en régie une partie du travail externalisé à partir de 2021.

Lors du départ en retraite de Gérard CLEQUIN en novembre 2019, son poste n'a pas été supprimé du tableau des effectifs et est resté vacant. Il est proposé de l'utiliser, et il n'y a pas ici à modifier le tableau.

Le tableau des effectifs serait alors le suivant :

### TABLEAU DES EFFECTIFS PROPOSITION DE CHANGEMENTS AU 01/08/2020

Filière	Cadre	Grade	DHS	ETP
Administrative	A	Attaché	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint administratif principal 1ère classe	35,00	0,8
	C	Adjoint administratif à adj ppal 1ère classe	14,00	
Technique	C	Agent de maîtrise	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint technique	35,00	
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint technique principal 2ème classe	14,19	0,41
	C	Adjoint technique	35,00	1
	C/B	Adjoint technique	20,50	0,59
C/B	Agent de maîtrise à Technicien	35,00	1	
Sportive	B	Educateur des A.P.S. principal 2ème classe	35,00	1
Animation	C	Adjoint d'animation principale 1ère classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	35,00	1
	C	Adjoint d'animation	21,17	0,60
	C	Adjoint d'animation	24,50	
	C	Adjoint d'animation	3,86	0,11
Sociale	C	Agent spécialisé principal 1ère classe	29,86	0,85
	C	Agent spécialisé principal 2ème classe	31,14	0,85
Culturelle	C	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	35,00	1

TOTAL 18,21

suppression  
 création

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, décide, à l'unanimité,

- de modifier le tableau des effectifs comme présenté à compter du 1<sup>er</sup> août 2020.

#### 4. Gratification stagiaires – actualisation taux

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a pris en septembre 2019 deux stagiaires de longue durée au sein des services administratif et enfance (licence administrative et BPJEPS). Les étudiants réalisant des stages supérieurs à 2 mois devant être indemnisés, une délibération instituant une

gratification sur la base de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3,75 € net de l'heure en 2019, a été prise le 18 novembre 2019.

Or le montant du plafond horaire de la sécurité sociale a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2020, et les 15% sont désormais équivalents à 3,90 € net de l'heure.

Afin de réaliser le versement correspondant aux heures réalisées lors du 1<sup>er</sup> semestre 2020, il convient de reprendre une délibération.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** qu'une gratification sera versée à l'ensemble des stagiaires dont la durée de stage excède 2 mois,
- **Fixe** le montant de cette gratification à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale
- **Dit** que cette gratification sera calculée et versée mensuellement en fonction des jours de présence.

## **5. Bilan scolaire 2019**

Monsieur le Maire présente le bilan scolaire 2019 de l'école Paul Emile Victor. Il fait apparaître les montants suivants de cout de fonctionnement de l'école publique par élèves :

- 1 310,76 € par élève de l'école maternelle (2018 : 1 243,3 €)
- 405,82 € par élève de l'école élémentaire (2018 : 389,68 €)

Cette augmentation est liée à une baisse des effectifs entre les 2 années (- 4 élèves) et à une hausse des charges (+ 1 634,08 € (+ 2%) en charges de personnel, + 708,5 € (+ 2%) en charge de fonctionnement).

Le nombre d'élèves brévelais à l'école Notre Dame au 1<sup>er</sup> janvier 2019 étant de 47 maternelles et 93 élémentaires, cela fait porter la subvention de fonctionnement à 99 346,98 €.

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, à l'unanimité,**

- **Approuve** le bilan scolaire pour l'année 2019,
- **Fixe** le forfait communal pour l'année 2020 à 99 346,98 €.

## **6. Tirage au sort des jurés d'assises**

Monsieur le maire fait part aux membres du Conseil municipal que par arrêté du 15 février 2019, le Préfet a fixé à 509 jurés devant composer le jury d'assises du Morbihan pour l'année 2020. Parmi ces jurés, 2 doivent être issus de la commune de Saint Jean Brévelay. Il est proposé de tirer au sort ces personnes à partir de la liste électorale générale. Pour des raisons pratiques et afin de prévenir d'incompatibilités ou empêchements éventuels, le Préfet demande à ce que le triple du nombre final de jurés soit tiré au sort, soit 6 pour notre commune.

Le tirage au sort désigne les personnes ci-dessous pour constituer les membres du jury d'assises du Morbihan pour l'année 2020,

- 2-0156 Mme Maryse CAIGNARD épouse LE NET, 54 rue Joseph le Bayon
- 1-0420 M. Jean-Yves HEMON, 15 rue des Garennes
- 2-0258 M. Frédéric DIART, 7 rue des Ecureuils
- 2-1077 Mme Sylvie ROUSIERE épouse LELIEVRE, 13 rue des 3 Frères Samson
- 2-0451 M. Jean-Pierre HASTE, 14 rue des 3 Frères Samson
- 1-0629 Mme Laëtitia LE MOUËLLIC, Ker Rouz

## 7. Subventions aux associations

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la commission Associations, Sports et Nature a étudié les demandes de subventions des associations pour l'année 2020, et propose ainsi les attributions suivantes :

Association	Montant proposé 2020	montant 2019
ACRLP Locminé Athlétisme	180,00 €	240,00 €
ADMR (branche famille)	580,60 €	580,60 €
Alcool assistance	50,00 €	50,00 €
Amicale laïque	100,00 €	
APEL Notre Dame	100,00 €	100,00 €
ASB football	2 160,00 €	2 230,00 €
Association Brévelaise pour la Biodiversité	100,00 €	100,00 €
Ass. Sportive Collège E. Guillevic	270,00 €	370,00 €
association sportive collège saint Louis	860,00 €	890,00 €
Auto club brévelais	100,00 €	100,00 €
Club cyclotourisme	250,00 €	250,00 €
Club de l'espoir	100,00 €	100,00 €
Comité animation et loisirs EHPAD	100,00 €	100,00 €
Comité des fêtes	100,00 €	
La Claie sans Frontières	580,60 €	580,60 €
Espérance football	1 200,00 €	1 440,00 €
Espérance tennis de table	360,00 €	390,00 €
Fleurs et décors	100,00 €	240,00 €
Football club loisirs vétérans	200,00 €	200,00 €
FSE Collège Guillevic		100,00 €
Gym Danse*	6 600,18 €	4 276,83 €
Judo club brévelais	840,00 €	870,00 €
La Truite locminoise	50,00 €	- €
Les Doigts Agiles	100,00 €	100,00 €
Olympic Cycliste Locminé		60,00 €
Pétanque brévelaise	300,00 €	300,00 €
Rencontres et débats	100,00 €	100,00 €
Roller skating pays de La Claie	710,00 €	510,00 €
Secours catholique	580,60 €	580,60 €
Société chasse du Lay	100,00 €	250,00 €
société de chasse du Moustoir	100,00 €	280,00 €
société de chasse St Uhec	100,00 €	250,00 €
Souvenir français cantonal	100,00 €	100,00 €
TCB tennis club brévelais*	966,10 €	927,87 €
Les trompes de Goeh Menhir	100,00 €	100,00 €
UNACITA	100,00 €	100,00 €
Yoga bien être	100,00 €	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 438,08 €</b>	<b>16 966,50 €</b>

\*Associations bénéficiant dans le montant de la subvention de la mesure de prise en charge de 10% des salaires et charges de leurs personnels salariés

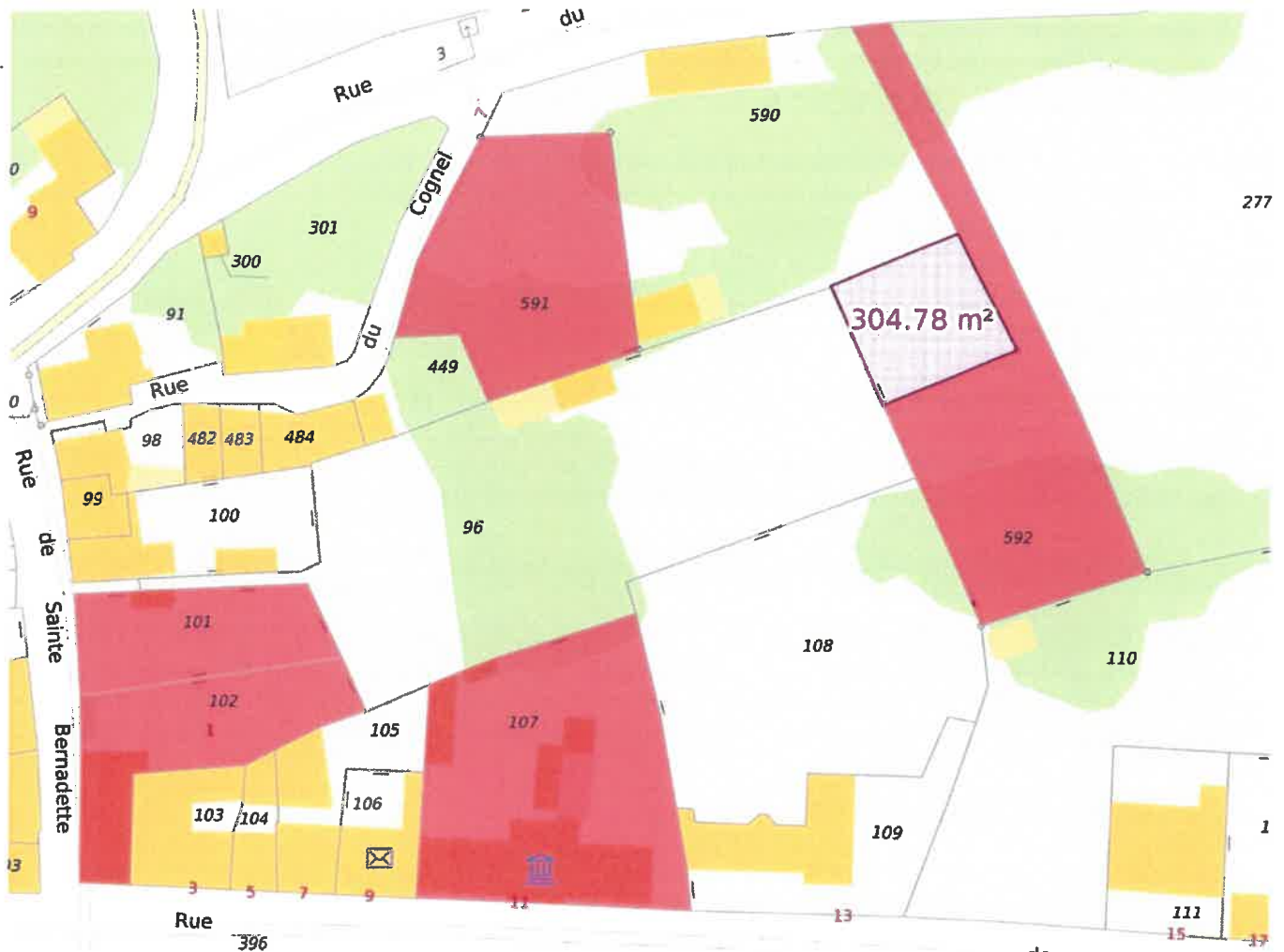
**Le Conseil municipal, entendu l'exposé de M. le maire, décide, à l'unanimité,**

**- D'attribuer les subventions pour l'année 2020 selon le tableau proposé**





M. Maxime PESIGOT et Mme Marina ROHEL proposent de vendre à la commune une partie de la parcelle AB 590 d'une surface d'environ 300 m<sup>2</sup>.



Cette acquisition permettrait d'accroître les possibilités que la commune aurait d'un aménagement cohérent sur le secteur. Un prix de 30 € le m<sup>2</sup> est proposé, les frais annexes (bornage, notaire) restant à la charge de la commune.

**Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le maire, par 21 voix pour et 1 abstention,**

- **Approuve** l'acquisition d'un morceau de la parcelle AB590 d'environ 300 m<sup>2</sup> au fond de celle-ci, suivant le plan ci-dessus,
- **Dit** que le prix d'acquisition sera de 30 € le m<sup>2</sup>,
- **Dit** que l'ensemble des frais annexe sont à la charge de la commune,
- **Confie** la rédaction des actes notariaux à l'étude de Maître DREAN-GUIGNARD à Plumelec,
- **Autorise** le Maire à signer tout acte relatif à ce dossier.

## 11. Approbation du rapport de la CLECT

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une commission de la communauté de communes créée par la loi. Elle a pour mission d'évaluer les charges et les recettes de l'exercice d'une compétence lorsque celle-ci est transférée des communes à CMC ou inversement.

La CLECT se réunit donc dès qu'il y a transfert, projet de transfert ou nécessité de réévaluer les charges liées aux compétences.

Ces charges et/ou recettes sont ensuite affectés financièrement dans l'Attribution de Compensation, versée annuellement entre CMC et les communes.

Cette affectation financière étant propre à la situation de chaque commune, cela peut être une charge (dépense de la commune vers CMC) ou une recette (dépense de CMC vers la commune).

Les propositions de décision prises lors d'une réunion de la CLECT sont retranscrites dans un rapport (en pièce jointe), qui doit être approuvé par l'ensemble des communes à la majorité qualifiée pour être effective (soit les  $\frac{2}{3}$  des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou l'inverse).

Cette commission s'est réunie le 12 février 2020 afin d'aborder 2 points :

- Corrections du tableau d'attribution de compensation 2019, lié à l'actualisation des services communs
- Prévisions pour 2020 pour la compétence voirie

La commune n'est concernée que par le second sujet, qui consiste en une actualisation de la charge liée à la voirie en appliquant la dégressivité de la participation communautaire comme convenu lors du transfert.

L'attribution de compensation passerait donc de 284 997,40 € en 2019 à 281 259,67 € en 2020.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**  
- **Approuve** le contenu du rapport de la CLECT réunie le 12 février 2020

## 12. Construction salle de la Lande – Attribution lots 13 & 16

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal que la plupart des lots du marché de construction de la salle de la Lande ont été attribués lors du conseil municipal qui s'est tenu le 2 juin 2020. Seuls les lots 13 « Chauffage – Plomberie – Ventilation » et 16 « Equipements de cuisine » n'ont pas été attribués en raison de rencontres prévues en juin avec les candidats pour détailler les offres et l'affiner relativement aux besoins.

- Lot 16 « équipements de cuisine » :

Concernant le lot 16 « Equipements de cuisine » (estimé à 35 500 €), des rencontres ont eu lieu avec les 4 candidats ayant répondu à l'appel d'offres le 11 juin. Les éléments discutés lors de cette matinée, et l'analyse qui en a suivi donnent le tableau et le classement suivant :

Entreprises	Note technique	Note prix		Total	Classement
		offre	note		
56 Equipements	47,00	35 066,63 €	48,54	95,54	2
Quietalis	46,00	34 039,52 €	50,00	96,00	1
Bonnet Thirode	48,00	37 819,23 €	45,00	93,00	3
Caillarec	46,00	39 688,92 €	42,88	88,88	4

- Lot 13 « chauffage – plomberie – ventilation » :

Concernant le lot 13, des rencontres ont eu lieu le 28 mai 2020 avec les 5 candidats ayant répondu à l'appel d'offres, suivi d'une rencontre le 12 juin avec le constructeur retenu par chacune d'entre elles pour la mise en place de l'option du puits canadien. Cette rencontre a été précédée d'une visite du Foyer d'Accueil Médicalisé de Bignan, au sein duquel un équipement similaire est installé.

Cette rencontre a permis d'affiner le besoin, et a conduit à demander aux entreprises candidates des prix complémentaires pour ce lot.

Le tableau ci-dessous présente les réponses définitives des entreprises, techniquement et financièrement, pour l'offre de base. Ces travaux étaient estimés avant consultation à 89 000 € HT.

Entreprises	Note technique	Note prix		Total	Classement
		offre	note		
ALC	37,50	94 300,00 €	45,60	83,10	4
ALCIA	42,50	90 000,00 €	47,78	90,28	3
FCE	27,50	109 690,00 €	39,20	66,70	5
RYO	45,00	86 000,00 €	50,00	95,00	1
SANITHERM	47,50	91 590,38 €	46,95	94,45	2

L'option du puits canadien était dimensionnée avec une Centrale de Traitement d'Air de 2000 m<sup>3</sup>/h, adossé à un réseau d'air enterré de 350 mètres linéaires. Ces travaux étaient estimés à 37 000 € pour la partie plomberie, et à 29 060 € pour la partie terrassement.

Les différents échanges qui ont eu lieu courant juin ont amené à demander des prix complémentaires aux entreprises pour la mise en place d'une centrale de traitement d'air de 3000 m<sup>3</sup>/h, adossé à un réseau d'air de 450 mètres linéaires. C'est la synthèse des échanges et des prix proposés sur ce redimensionnement du projet qui est présenté dans le tableau ci-dessous :

Entreprises	Note technique	Note prix		Total	Classement
		offre	note		
ALC	37,50	144 300,00 €	48,01	85,51	4
ALCIA	42,50	138 562,00 €	50,00	92,50	3
FCE	27,50	156 556,32 €	44,25	71,75	5
RYO	47,50	139 398,22 €	49,70	97,20	1
SANITHERM	47,50	147 107,40 €	47,10	94,60	2

La réalisation de l'option du puits canadien amènerait donc un surcoût de 53 398,22 €, ainsi que des frais de terrassement supplémentaires au lot 1, pour un montant de 10 738,60 € HT. Ceux-ci seraient partiellement compensés par la différence entre l'estimation et le montant réel des travaux (- 37 535,81 €). Cette option nous dispenserait de la pose d'un climatiseur dont le coût est estimé entre 25 000 € et 30 000 €.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- **De retenir** l'option de réalisation d'un puits canadien pour la construction de la salle de la Lande,
- **D'attribuer** le lot 13 « chauffage plomberie ventilation » du marché de construction de la salle de la Lande à l'entreprise Ryo pour un montant de 139 398,22 €, incluant l'option,
- **D'attribuer** le lot 16 « équipements de cuisine » du marché de construction de la salle de la Lande à l'entreprise Quietalis pour un montant de 34 039,52 € HT,
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

### 13. Attribution partielle marché extension / rénovation restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres pour le marché d'extension/rénovation de la cuisine scolaire de l'école Paul-Emile Victor. Il indique que les lots 10 « électricité » et 12 « équipements de cuisine » ne sont pas proposés à l'attribution ce jour, étant en cours de négociation.

L'analyse des offres propose l'attribution aux entreprises suivantes :

Lot	Estim APD	Candidat proposé	Montant offre
Lot 1 – Gros Œuvre	105 000 €	PONGELARD (Guillers – 56)	91 165,29 €
Lot 2 – Étanchéité	36 000 €	DENIEL (Quessoy – 56)	32 812,50 €
Lot 3 – Charpente bois et métal – Bardage	22 000 €	ATLANTIQUE OUVERTURES (Vigneux de Btgne – 44)	12 454,80 €
Lot 4 – Menuiseries Bois	30 000 €	THETIOT (La Chapelle Caro – 56)	9 911,73 €
Lot 5 – Cloisons sèches – isolations	28 000 €	OPI (Cavan – 22)	24 000,00 €
Lot 6 – Chapes – carrelages – faïence	56 000 €	MOISAN (Pontivy – 56)	52 882,88 €
Lot 7 – Peinture – nettoyage	13 000 €	DEBAYS (Pleucadec – 56)	10 370,42 €
Lot 8 – Plafonds suspendus	20 000 €	COYAC (Vannes – 56)	12 168,06 €
Lot 9 – Chauffage Plomberie Ventilation	97 000 €	RYO (Malansac – 56)	87 944,25 €
Lot 11 – Démolitions - désamiantage	75 000 €	DBS (Tréfléan – 56)	55 434,06 €

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide**

- D'attribuer les lots 1 à 9 et 11 aux entreprises classées première à l'issue de l'analyse des offres, suivant le tableau ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

## 14. Informations diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h44.

Le maire,



Guénaël ROBIN.